

A person wearing a white protective suit with green accents, a grey respirator mask with a circular filter, and black gloves is using a blue chisel and a hammer to inspect a wall. The person is focused on the task, looking down at the wall. The background is a blurred outdoor setting with trees and a building.

**DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
SÉCURISEZ VOS PROJETS
ET VOTRE PATRIMOINE**

**ALPES
CONTRÔLES**
Construction & Exploitation

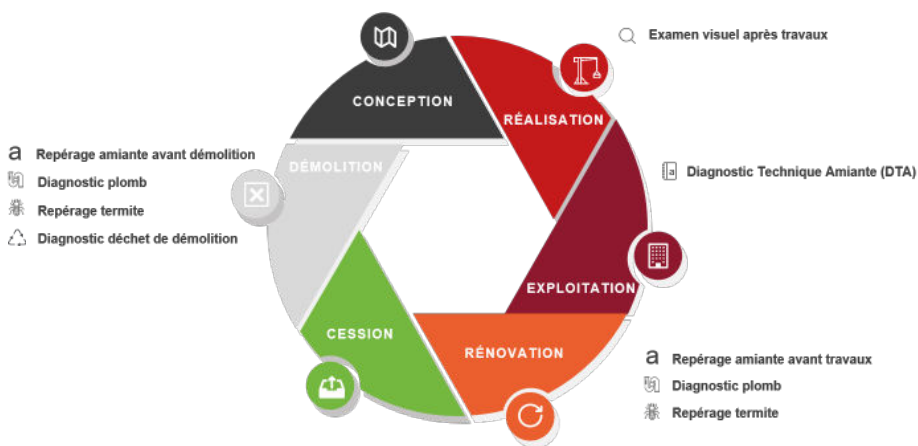
alpes-contrôles.fr

LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Que ce soit dans le cadre de projets de construction, de rénovation ou de la gestion de patrimoine, nos équipes vous accompagnent sur les diagnostics immobiliers obligatoires.

Notre objectif est de vous aider à garantir **la protection des occupants, des travailleurs et de l'environnement et à sécuriser votre projet ou votre patrimoine.**

■ Nécessaires tout au long de la vie du bâtiment



■ Pour tous les types de bâtiment

Les diagnostics immobiliers sont obligatoires pour les projets de construction, de rénovation et de démolition et pour l'exploitation des bâtiments quelle que soit la destination du bâtiment.

Nos équipes accompagnent l'ensemble des acteurs de la construction et des exploitants sur leurs enjeux respectifs en matière de diagnostics immobiliers.



Logement



Tertiaire



Etablissement
recevant du
public



Industrie

DES SPÉCIALISTES À VOTRE DISPOSITION DANS TOUTE LA FRANCE

Pour vous assurer qualité de prestations, disponibilité et réactivité, nos équipes dédiées aux diagnostics immobiliers (DIM) sont **présentes dans toute la France**. En tant que spécialistes du domaine, nos intervenants ont **une parfaite maîtrise de la réglementation des diagnostics immobiliers, des enjeux et des techniques**.

■ Des interlocuteurs à votre écoute



Charles-Antoine MUSSET
Ile-de-France



Djamal MAACHE
Nord



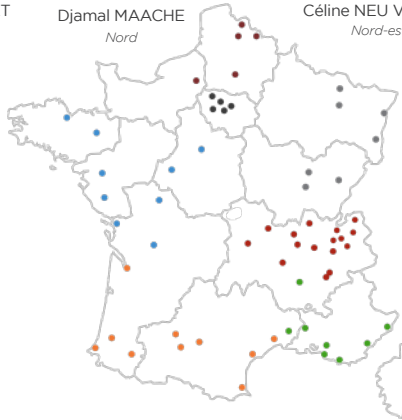
Céline NEU VIGNAL
Nord-est



Éric REICH
Nord-ouest



Jérémy CORNAC
Sud-ouest



Jean-Christophe
LONCHAMP
Auvergne-Rhône-Alpes



Nicolas DUBOIS
Méditerranée

- Des diagnostiqueurs amiante certifiés avec mention
- Une direction technique pour assurer la veille réglementaire
- Des interventions en sécurité maîtrisée : Sous-section 4, formation travail en hauteur, CACES® nacelle, habilitation électrique,...

NOS ENGAGEMENTS



Accompagnement
sur mesure



Qualité des
prestations



Interlocuteur
unique



Disponibilité
et réactivité

LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS AVANT TRAVAUX ET DÉMOLITION

a

Le repérage amiante

Le repérage amiante concerne toutes les constructions dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997.

Il consiste à **répertorier les Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA) dans le périmètre des travaux prévus**, en précisant la nature et la localisation.

Grâce à l'identification des zones à risque, le maître d'ouvrage peut protéger ses salariés et ses prestataires d'une exposition à l'amiante lors des travaux, en mettant en place dispositions de protection efficaces et adaptées à l'intervention des acteurs du chantiers.

Q

L'examen visuel après travaux

L'examen visuel est nécessaire afin de s'assurer de l'absence totale de présence d'amiante à l'issue des travaux. Il permet au propriétaire de **vérifier la bonne exécution des travaux** par l'entreprise de désamiantage conformément au contrat de travaux et de **s'assurer que la zone de travaux ne contient pas de résidus** et pourra être réoccupée sans danger.

Nos missions sont réalisées dans le respect des règles de prévention du risque amiante imposées par le Code du travail, par nos diagnostiqueurs certifiés avec mention.



Le diagnostic plomb

Le diagnostic plomb avant travaux ou démolition permet de **repérer la présence de revêtements, matériaux ou produits contenant du plomb dans le bâtiment, l'ouvrage, l'équipement**, sur l'ensemble des éléments constitutifs du bâti, ainsi que sur les éléments extérieurs susceptibles d'en contenir.

L'enjeu est de protéger les travailleurs des entreprises intervenant sur le chantier du risque d'exposition au plomb.

Il est recommandé de réaliser ce repérage y compris pour des bâtiments, ouvrages ou équipements récents.



Le diagnostic termites

Le diagnostic termites s'applique en cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans les zones termites délimitées par arrêté préfectoral.

Selon la réglementation, **les bois et les matériaux contaminés doivent être détruits par incinération sur place ou traités avant tout transport** si leur incinération sur place n'est pas possible. L'état relatif à la présence de termites, agrémenté alors de sondages destructifs, permet d'**identifier les bois infestés soumis à cette obligation**.



Le diagnostic PEEM (Produits, équipements, matériaux, déchets)

Ce diagnostic permet de **quantifier les équipements, matériaux et produits de construction**, lors des **opérations de démolition ou réhabilitation de bâtiments existants**. Il a pour but de mettre en évidence des potentiels de réemploi, et de proposer les meilleures filières de valorisation, recyclage et réemploi in situ ou ex situ.

A partir du 1^{er} juillet 2023, les maîtres d'ouvrages publics ou privés ont l'obligation de **réaliser un diagnostic PEEM** sur leurs opérations de démolition et rénovation significative dont :

- la surface de plancher est supérieur à 1000 m²,
- ou un bâtiment ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses.

LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LA GESTION DE PATRIMOINE



Le Dossier Technique Amiante (DTA)

Le Dossier Technique Amiante (DTA) est obligatoire pour les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.

Il regroupe différents éléments tels que :

- **le repérage des Matériaux et Produit Contenant de l'Amiante**
- **la localisation et l'état de conservation des matériaux ou produits, le cas échéant**
- **une fiche récapitulative des dernières informations relatives à l'amiante.**

Le DTA doit être tenu à jour et actualisé en fonction des travaux réalisés sur le bâtiment.

A noter : Tous les Diagnostics Techniques Amiante (DTA) doivent être mis à jour au plus tard avant le 1er février 2021.

ALPES CONTRÔLES

ORGANISME
DE CONTRÔLE
INDÉPENDANT

750+
COLLABORATEURS

35+ ANS
D'EXPÉRIENCE



3 DOMAINES
D'ACTIVITÉ

Construction & Exploitation
Certification biologique
Formation

66 M€ DE CHIFFRE
D'AFFAIRES EN 2022

60+
AGENCES

NOS MÉTIERS «CONSTRUCTION & EXPLOITATION»

Contrôle Technique de Construction
Coordination Sécurité et Protection de la Santé
Diagnostics immobiliers
Vérifications réglementaires des installations & équipements
Environnement
Classement d'établissement touristique



ALPES-CONTROLES.FR